2661 - Le jugement du mariage contracté avec la divorcée de son oncle maternel

question

Ma question porte sur le mariage. Un frère qui m'est cher voudrait épouser la femme de son oncle car ce dernier inflige une très mauvais traitement à sa femme. Ce qui laisse sur ses enfants un impact si négatif qu'elle souhaite obtenir le divorce d'avec son mari et épouser mon ami. Celui-ci voudrait l'aider et prendre en charge ses deux enfants pour les compenser du traitement dur et de la négligence qu'ils ont subi de la part de son oncle. Mes questions sont les suivantes :
1°) Un tel mariage est-il légal selon l'Islam ?
2°) Quels seraient les droits et les devoirs de mon ami à l'égard des enfants (de son oncle).
J'espère recevoir une réponse satisfaisante à propos de ce problème car il me serait possible d'empêcher ce mariage s'il s'avérait contraire à la Charia. J'apprécierais votre grande sollicitude, si votre réponse me parvenait rapidement. Merci.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est permis d'épouser l'ex-femme de son oncle. Car celle-là ne fait pas partie des mahram . Il n'y a aucun inconvénient à l'épouser. Cependant il est interdit à l'homme en question d'établir des relations prohibées avec l'épouse de son oncle car Satan pourrait leur embellir le mal. Ce dont il faut se méfier. Il ne lui est pas permis non plus de lui inspirer la haine à l'égard de son mari afin de la pousser au divorce dans le but de l'épouser plus tard. Bien au contraire, le neveu doit oeuvrer pour la réconciliation et le rapprochement et non pour la destruction et l'éclatement. En principe, l'intérêt (général)veut que les enfants restent avec leurs père et mère dans le cadre familial, sauf si un intérêt légal justifie qu'on en décide autrement. Si le mal surgit et entraîne le divorce sans qu'il n'y ait le moindre soupçon de sa part, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'il épouse l'ex-femme de son oncle maternel. Dans ce cas, il devra réserver un bon traitement aux enfants

désormais placés sous sa protection parce que cela constitue une façon d’entretenir les liens de parenté qui les unissent. S’il s’acquitte de ses devoirs avec sincérité, Allah lui réservera une énorme récompense. Allah le sait mieux.